



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/95
28 mai 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Vingt-septième session
Genève, 17 juin 1996
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme concernant la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001
4. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

II. ANNOTATIONS

Point 1 - Election du bureau

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et compte tenu du cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le président du Groupe de travail à sa vingt-septième session sera le représentant d'un des Etats membres de la liste A (Afrique), et le vice-président/rapporteur celui d'un des Etats de la liste B.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail figure dans la section I ci-dessus.

Point 3 - Examen du programme concernant la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001

3. L'Assemblée générale a adopté le plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1992-1997 à sa quarante-cinquième session, puis l'a révisé à ses quarante-septième et quarante-neuvième sessions. Conformément au cycle de planification et de budgétisation, le prochain plan doit être soumis pour adoption à l'Assemblée générale lors de sa cinquante et unième session, en 1996, pour permettre l'établissement et l'approbation en 1997 du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

4. Dans l'actuel plan à moyen terme (1992-1997), les activités de la CNUCED correspondent à cinq programmes : le programme 13 - Commerce et développement (11 sous-programmes); le programme 14 - Expansion du commerce, promotion des exportations et développement des secteurs de services (6 sous-programmes); le programme 15 - Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux (2 sous-programmes); le programme 17 - Science et technique au service du développement (3 sous-programmes); le programme 23 - Sociétés transnationales (3 sous-programmes).

5. Conformément aux directives données par l'Assemblée générale et le Comité du programme et de la coordination (CPC), le Secrétaire général de l'ONU a proposé une nouvelle présentation du plan à moyen terme, qui diffère sensiblement de la présentation actuelle et s'inscrit dans une démarche globale visant à harmoniser les objectifs ainsi qu'à établir plus clairement et accroître les responsabilités. Le nouveau plan comportera deux grands éléments : une partie intitulée "Perspectives" et un cadre de programmation. La première, établie par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, indiquera les domaines d'action prioritaires de l'ONU. Le second visera à harmoniser les structures administratives et les structures de programmation, de façon à définir précisément et à renforcer les responsabilités en ce qui concerne l'exécution des programmes et la réalisation de leurs objectifs. Pour chaque programme, le texte explicatif sera bref (environ une page en simple interligne); les sous-programmes confiés à un organisme ou département devront correspondre à une unité administrative (normalement, une division), leur descriptif faisant à peu près une page.

6. Dans le nouveau plan à moyen terme proposé pour la période 1998-2001, les activités de la CNUCED ont été groupées en cinq sous-programmes, compte tenu de la restructuration effectuée en avril 1996. Ces cinq sous-programmes - Mondialisation et stratégies du développement (sous-programme 1), Investissement, technologie et développement des entreprises (sous-programme 2), Commerce international et produits de base (sous-programme 3), Services pour le développement et efficacité commerciale (sous-programme 4) et Pays les moins avancés (sous-programme 5) - ainsi que les quatre sous-programmes du Centre du commerce international CNUCED/OMC, forment un seul et même programme, le programme 11 intitulé "Commerce et développement".

7. Conformément à la règle 3.12 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/PPBMED Rules/1), le projet de programme concernant la CNUCED du plan à moyen terme devra être examiné par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avant d'être soumis au CPC (à sa trente-sixième session, qui se tiendra du 3 au 28 juin 1996), puis à l'Assemblée générale (à sa cinquante et unième session).

8. Le projet de programme concernant la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001 porte la cote TD/B/WP(XXVII)/CRP.1.

Point 4 - Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session du Groupe de travail

9. Le secrétariat de la CNUCED soumettra au Groupe de travail un projet d'ordre du jour provisoire pour sa vingt-huitième session.

Point 5 - Questions diverses

Point 6 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Vu que le Groupe de travail tiendra sa vingt-septième session la semaine précédant la conclusion de l'examen du plan à moyen terme par le Comité de programme et de la coordination, il est proposé que le président du Groupe soit autorisé à rendre compte directement des résultats de la session au CPC à New York.
